

# TERRITOIRES DE LA VIE ÉTUDIANTE EN ÎLE-DE-FRANCE



OCTOBRE 2016

2.16.020



[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)



**IAU**

INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

 Ile de France

# TERRITOIRES DE LA VIE ÉTUDIANTE EN ÎLE-DE-FRANCE

Octobre 2016

**IAU île-de-France**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02

<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général par intérim : Fouad Awada

Département Habitat et Société : Catherine Boillot, directrice de département

Étude réalisée par Corinne de Berny et Anne-Claire Davy

Cartographie réalisée par Stéphanie Lesellier, Marie Pagezy-Boissier

Maquette : Stéphanie Rousseau

N° d'ordonnancement : 2.16.020

*Crédit photo de couverture : © Ludovic Le Couster/Picturetank*

*En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU îdF / année*



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1- Où résident les étudiants franciliens et combien sont autonomes ?</b> .....	<b>7</b>
Une concentration à Paris et dans le sud-ouest de l'Île-de-France.....	7
La majorité des étudiants vivent encore chez leur(s) parent(s)...	8
... à l'exception de ceux, nombreux, qui ne sont pas originaires d'Île-de-France .....	9
Des conditions d'accès à l'autonomie plus attractives aux marges de la capitale .....	11
Un réseau de plus en plus dense de résidences étudiantes en cœur d'agglomération.....	13
Une vie quotidienne centrée sur le domicile .....	15
<b>2- Où les étudiants se rendent-ils pour leurs études et dans quelles conditions ?</b> .....	<b>17</b>
Une forte polarisation des lieux d'études en Île-de-France.....	17
Les transports collectifs plébiscités par les étudiants .....	17
Des étudiants franciliens très mobiles.....	19
Des temps de trajet domicile-étude plus élevés en Île-de-France, sauf pour les étudiants parisiens .....	21
Peu d'activités pratiquées au lieu d'étude en dehors des cours .....	22
Une temporalité journalière des déplacements proche de celle des actifs.....	22
<b>3- Un éclatement des lieux fréquentés par les étudiants : stages, petits boulots, visites chez les parents, loisirs...</b> .....	<b>23</b>
Le lieu de travail pour les 60 % d'étudiants actifs.....	23
Le logement des parents pour les étudiants décohabitants.....	23
Les loisirs et les sorties.....	23
<b>4- Quelle qualité de vie sur les territoires accueillant les étudiants ?</b> .....	<b>25</b>
La carte régionale des territoires de la vie étudiante .....	25
Des « villes étudiantes » diversement attractives.....	27
<b>Conclusion</b> .....	<b>31</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>32</b>



# Introduction

Avec 645 000 étudiants de moins de 30 ans recensés en 2013, la région Île-de-France constitue une terre d'accueil pour les jeunes en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, très attractive auprès des jeunes originaires des autres régions françaises ou de pays étrangers.

Comment ces étudiants sont-ils accueillis et que connaît-on de leurs modes de vie ? De plus en plus, les territoires entendent valoriser leurs potentiels universitaires dans le but de conforter leur attractivité et les établissements d'enseignement se montrent eux aussi de plus en plus soucieux de la qualité de leur environnement territorial. Alors que la question de la vie de campus mobilise les uns et les autres, notamment à Paris où un schéma de la vie étudiante est en cours d'élaboration, que disent les enquêtes disponibles sur les lieux de vie des étudiants et la façon dont ils les investissent ?

L'IAU îdF mène régulièrement pour le compte de la Région et de ses partenaires des études sur les conditions de vie et d'étude proposées aux étudiants franciliens : offre de logements spécifiques, structuration de l'offre d'enseignement, mobilité et transports, équipements ... (cf. bibliographie).

Cette note propose de croiser ces différents regards en brossant un rapide portrait des territoires de la vie étudiante et de leur capacité d'accueil de ce public aux besoins particulier.

Elle s'appuie sur plusieurs enquêtes habituellement exploitées par l'IAU îdF dans l'objectif de mieux connaître les modes de vie des Franciliens :

- le recensement de la population de l'Insee (2013)
- l'enquête sur les conditions de vie des étudiants menée par l'Observatoire de la vie étudiante (2010),
- l'enquête globale transport réalisée par le Stif et la DRIEA (2010),
- l'enquête sur la pratique sportive de l'Institut régional du développement du sport (2009 à 2014).

Les données territorialisées relatives aux résidences universitaires et aux équipements et services sont extraites des inventaires réalisés par l'IAU îdF.

Pour rester au plus près des territoires, l'analyse portera d'abord sur les lieux et modes de résidence, puis sur les lieux d'études et la mobilité qu'ils induisent, et enfin sur les autres activités des étudiants, dont on connaît encore mal la géographie. Une cartographie des polarités de la vie étudiante sera ensuite proposée à l'échelle de la région et de l'agglomération centrale, accompagnée d'une analyse comparative des potentialités locales de développement d'une vie de campus.



# 1-Où résident les étudiants franciliens et combien sont autonomes?

## Une concentration à Paris et dans le sud-ouest de l'Île-de-France

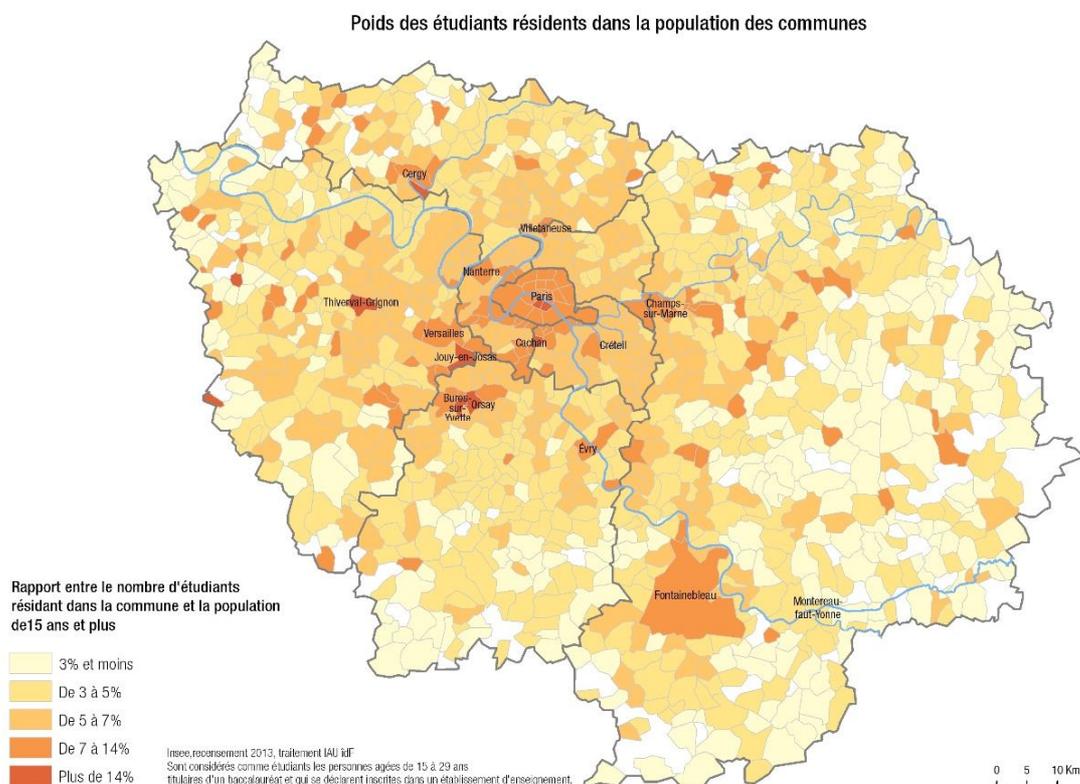
C'est dans l'agglomération centrale que réside la plupart des étudiants. Selon le recensement de la population de 2013, près de 30 % d'entre eux résident à Paris, et 33 % dans les départements de petite couronne. Deux éléments se conjuguent pour expliquer cette concentration géographique : celle encore plus forte des établissements d'enseignement supérieur (voir plus loin), et le souhait ou la nécessité pour une partie des étudiants de quitter le domicile familial pour se rapprocher du lieu d'études.

Les lieux de résidence des étudiants par comparaison à la population totale âgée de 15 ans et plus

	Etudiants	Population totale de 15 ans et plus
Paris	29 %	20 %
Petite couronne	33 %	37 %
Grande couronne	28 %	43 %

Source : Insee, recensement 2013, exploitation complémentaire.

En moyenne, les étudiants représentent 7 % de la population totale âgée de 15 ans et plus dans la région. Localement, cette proportion dépasse néanmoins 15 % dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements parisiens et dans quelques communes de taille petite et moyenne de banlieue : Jouy-en-Josas avec l'école HEC (23 %), Neuville-sur-Oise avec l'université d'Evry-Val d'Essonne (20 %), Bures-sur-Yvette, Orsay et Cachan dans le sud-ouest de la région (15 %).



### La majorité des étudiants vivent encore chez leur(s) parent(s) ...

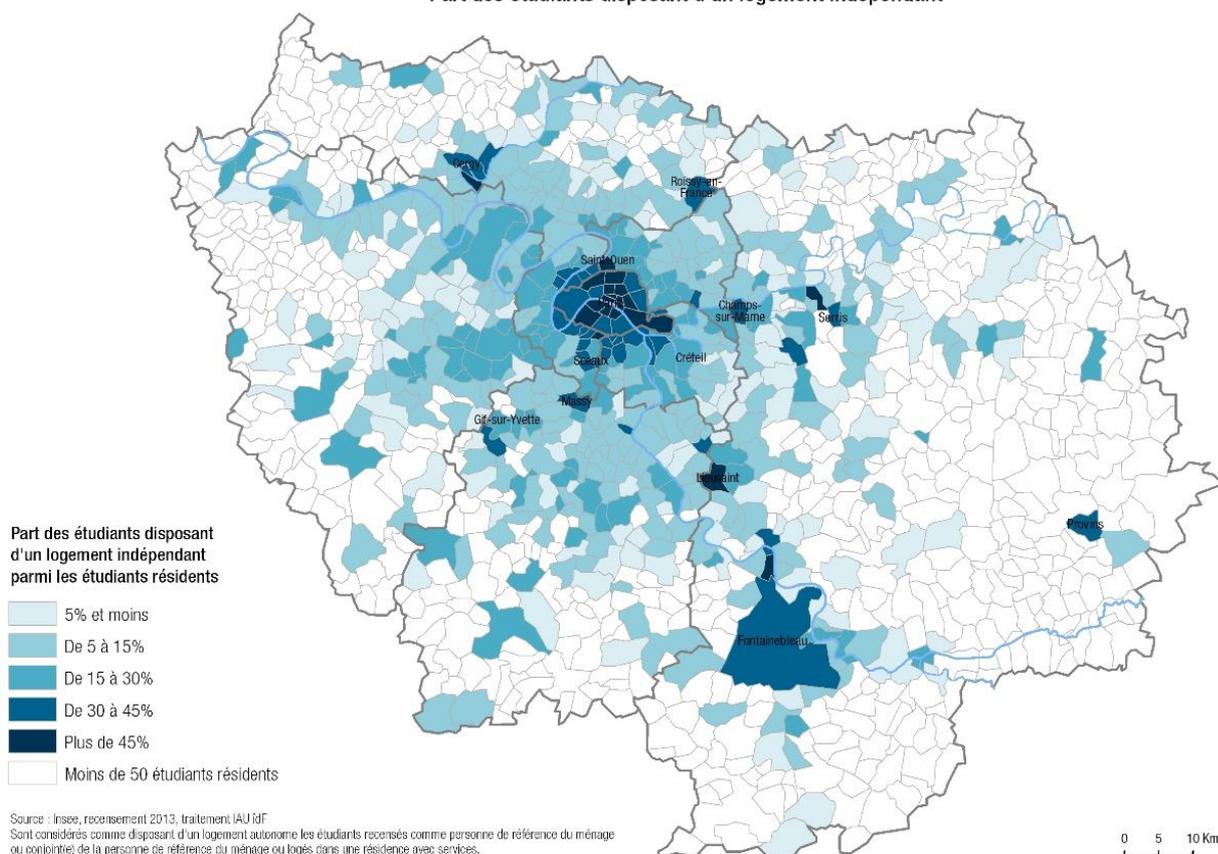
Près de six étudiants sur dix résidant en Île-de-France habitent chez leur(s) parent(s), un taux nettement supérieur à celui observé dans les autres régions en raison d'une densité et d'une proximité plus fortes de l'offre d'enseignement supérieur, et aussi du coût élevé des logements dans la région.

Ils sont un peu moins de 10 % à habiter le domicile d'autres parents ou amis, 27 % à habiter un logement autonome et 5 % une chambre en collectivité.

C'est à Paris que les étudiants vivent le plus en autonomie : seulement 35 % résident chez leur(s) parent(s) et 10 % chez un proche.

Quelques communes de petite et grande couronnes présentent également des taux relativement élevés d'étudiants logés de façon autonome : Montrouge, Saint-Ouen (93), Lieusaint, Neuville-sur-Oise, et Champs-sur-Marne notamment. A l'inverse, les étudiants résidant en Seine-Saint-Denis et dans les départements de la grande couronne sont très majoritairement logés au domicile de leur(s) parent(s).

Part des étudiants disposant d'un logement indépendant

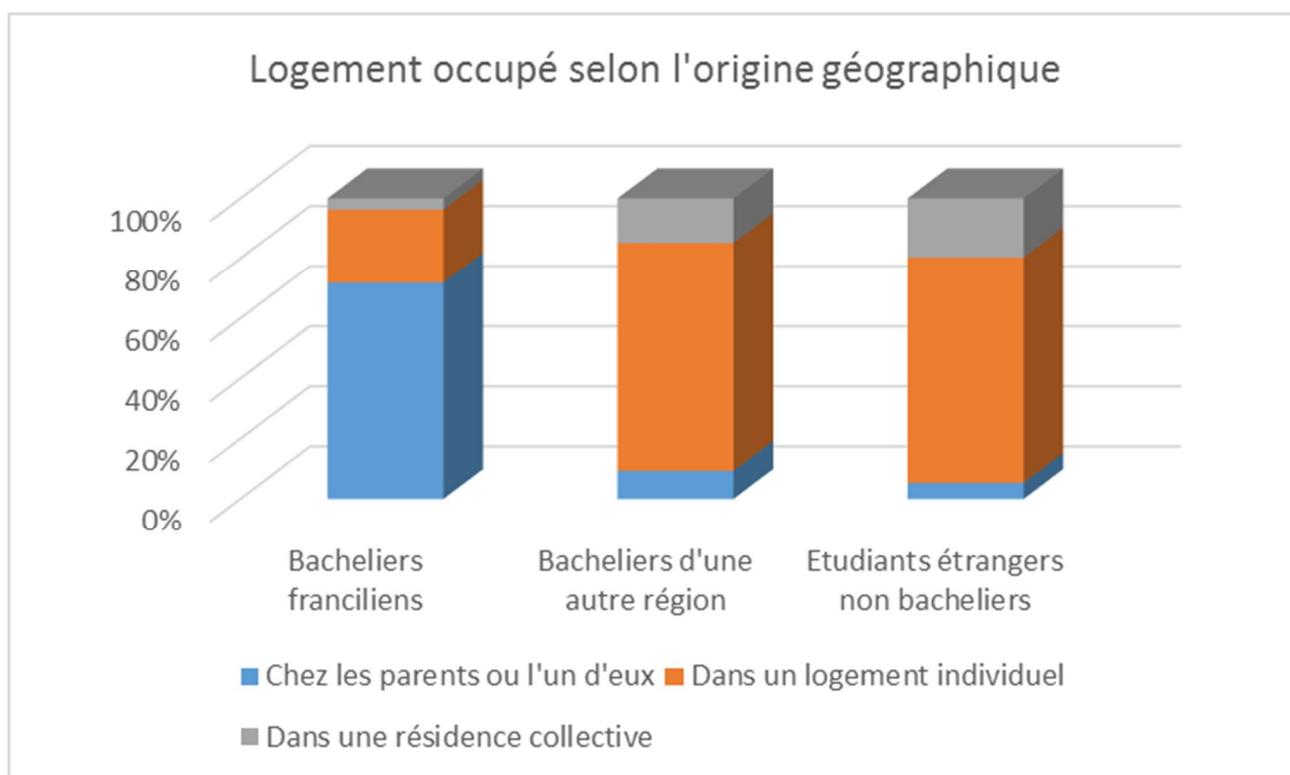


### ... à l'exception de ceux, nombreux, qui ne sont pas originaires d'Île-de-France

L'enquête sur les conditions de vie des étudiants menée par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) permet de distinguer, de façon approximative, les bacheliers franciliens poursuivant des études dans leur région d'origine de ceux venus s'installer en Île-de-France dans cet objectif. Ces derniers représenteraient au total de l'ordre de 240 000 étudiants sur un total de 617 000 inscrits en 2009-2010 : 138 000 bacheliers d'autres régions françaises – soit 22 % de l'ensemble des étudiants -, et 100 000 étudiants de nationalité étrangère non bacheliers – 17 %<sup>1</sup>.

Ces étudiants arrivés en Île-de-France dans l'enseignement supérieur sont nettement plus nombreux à occuper un logement autonome : 90% des bacheliers des autres régions françaises et 94 % des étudiants de nationalité étrangère issus des systèmes éducatifs étrangers disposent d'un logement indépendant, et respectivement 15 % et 19 % d'entre eux sont logés en résidence collective.

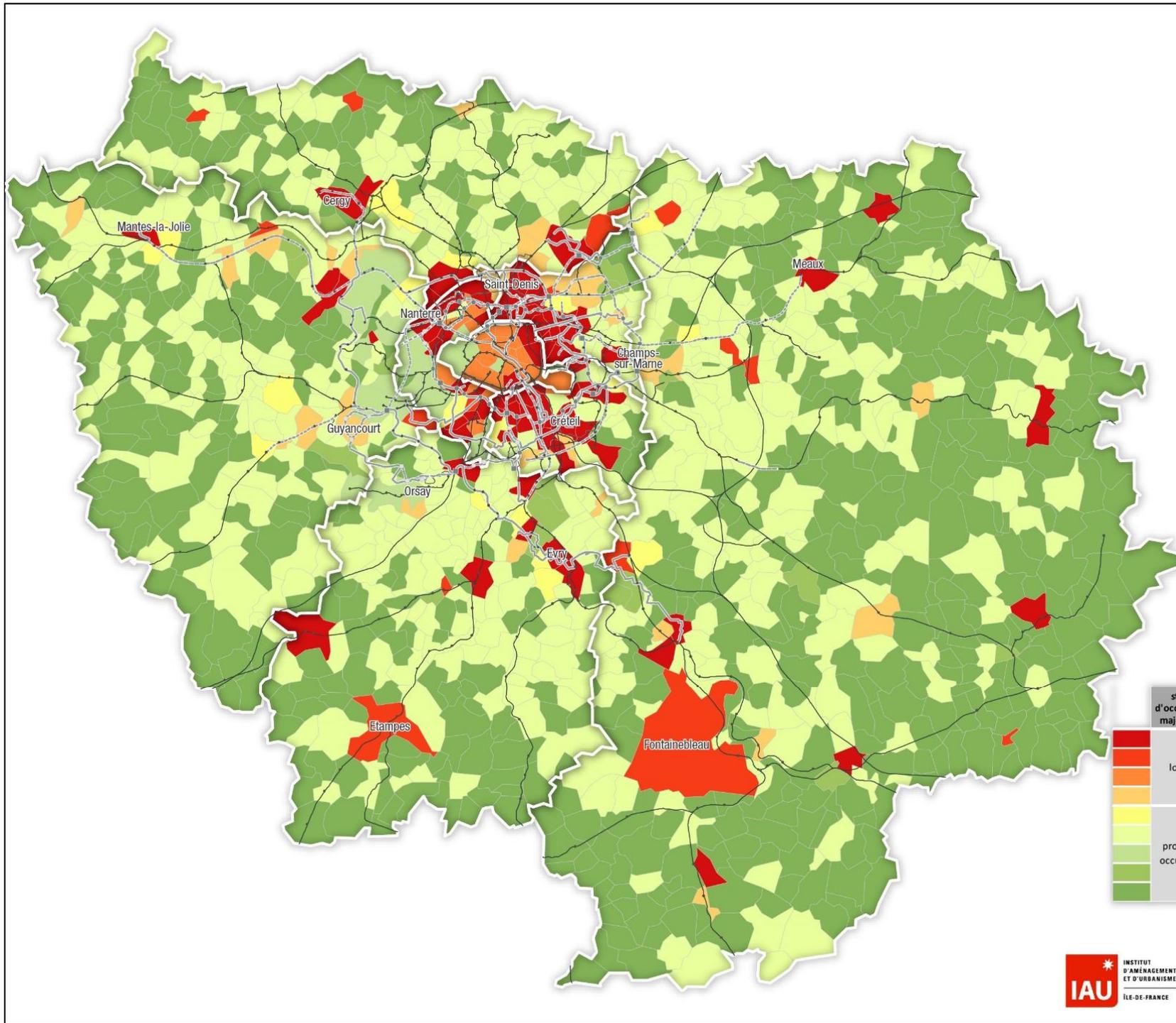
Parmi les bacheliers franciliens poursuivant leurs études dans la région, 28 % seulement disposent d'un logement indépendant (4 % en résidence collective), tandis que 72 % habitent toujours chez leur(s) parent(s).



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants, 2010.

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués demeurent approximatifs, l'enquête de l'OVE ne couvrant qu'une partie des établissements d'enseignement supérieur (universités, classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, une partie des écoles artistiques et culturelles et les instituts de formation aux soins infirmiers). En outre la pondération calculée ne prend pas en compte les effectifs d'inscrits recensés au niveau régional ; or les proportions d'étudiants arrivés dans la région pour leurs études varient sensiblement selon le type d'établissement fréquenté. Ils sont plus faibles dans les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs, dont les effectifs totaux en Île-de-France sont sous-estimés par l'enquête. Pour les étudiants inscrits à l'université, dont les effectifs sont bien représentés, l'enquête de l'OVE évalue à 20% le poids des étudiants étrangers issus des systèmes éducatifs étrangers, alors que le système d'information SISE de 2009-2010 l'établit à 14%. La différence pourrait s'expliquer par la présence d'étudiants étrangers venant suivre des cycles de formation d'une durée inférieure à celle de l'année universitaire.

## Potentiel d'accueil de jeunes ménages dans le parc des communes



### Potentiel d'accueil de jeunes ménages



### Projets de transport

Gares principales

- Terminus (provisoire ou définitif) de ligne GPE, avec correspondance
- Terminus (provisoire ou définitif) de ligne GPE, sans correspondance
- Avec correspondance
- Sans correspondance

Lignes en projet

- Ligne en projet

Réseaux existants

- Réseau ferré
- - - Réseau de tramway et TCSP

### Typologie des communes selon le potentiel d'accueil de jeunes ménages de leur parc

statut d'occupation majoritaire	% locatif social	% petites surfaces	loyer Emménagés récent T1
locatif	plus de 25%	plus de 30%	inf à 20€/m <sup>2</sup>
	moins de 25%	plus de 30%	inf à 20€/m <sup>2</sup>
	plus de 25%	moins de 30%	sup à 20€/m <sup>2</sup>
propriété occupante	plus de 25%	plus de 30%	inf à 20€/m <sup>2</sup>
	moins de 25%	plus de 30%	inf à 20€/m <sup>2</sup>
	plus de 25%	moins de 30%	sup à 20€/m <sup>2</sup>
	moins de 25%	moins de 30%	sup à 20€/m <sup>2</sup>

Sources : RGP 2011; OLAP 2010, base FINISS actualisation IAU 2014

### **Des conditions d'accès à l'autonomie plus attractives aux marges de la capitale**

Si la part des étudiants disposant d'un logement autonome varie sensiblement selon les territoires, c'est aussi parce que le parc de logements est localement plus ou moins adapté à l'accueil de jeunes ménages en termes de statut (importance relative des logements locatifs), de taille (part des petits logements) et de coût (importance relative des logements locatifs sociaux et niveau des loyers du locatif privé). Une typologie des communes franciliennes selon leur potentiel d'accueil de jeunes ménages a été réalisée lors de la révision du schéma régional du logement étudiant, qui croise ces trois dimensions du parc de logements. Elle confirme le caractère attractif du centre de l'agglomération, principalement du fait de la présence de petits logements locatifs, à l'exception du 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et de l'ouest parisien (16 et 17<sup>èmes</sup> arrondissements), ainsi que le centre des Hauts-de-Seine, où la part des propriétaires occupants est plus importante et le niveau des loyers plus élevé.

Les autres communes du pourtour de Paris, ainsi que les 13<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements proposent une offre de logement plus favorable à l'accueil d'étudiants. Dans les autres arrondissements de Paris et quelques communes proches du sud-ouest, le niveau des loyers constitue un frein plus important.

Les principaux sites universitaires de la périphérie présentent des situations contrastées au regard de l'offre de logements des communes. Cergy, Nanterre, Saint-Denis, Villetaneuse, Le Kremlin-Bicêtre, Malakoff, Créteil et Evry ressortent avec un bon potentiel d'accueil de ménages étudiants, tandis que Champs-sur-Marne, Orsay, et Versailles-Guyancourt présentent un environnement moins favorable du fait de la part plus importante des logements occupés par leurs propriétaires.

Cependant, les communes comportant de fortes proportions de logements locatifs sociaux, même avec une offre de petits logements, demeurent peu accessibles aux étudiants du fait des délais d'attribution des logements et de la concurrence des jeunes actifs notamment.

#### **Le parc des petits logements locatifs privés, principal vecteur de l'autonomie étudiante**

Les étudiants autonomes sont majoritairement logés dans un petit logement (59 % de studios et 27 % de 2 pièces), et dans le secteur privé : 45 % en location vide et 38 % en meublé.

Le parc social est au contraire très peu ouvert aux étudiants (3 % des étudiants autonomes y sont accueillis en 2012), et celui des résidences étudiantes limité en capacités.

A l'échelle régionale, le parc des petits logements est fortement concentré à Paris, qui rassemble 46% des studios et 36 % des logements de 2 pièces.

Sur un peu plus de 200 000 logements d'une pièce recensés en Île-de-France, 44 % sont occupés par un étudiant y résidant de manière autonome. Cette proportion atteint 50 % à Paris, et varie entre les autres départements de 30 % en Seine-et-Marne à 44 % dans le Val de Marne.



## **Un réseau de plus en plus dense de résidences étudiantes en cœur d'agglomération**

L'Île-de-France comptait en juillet 2014 environ de 75 300 places en résidences étudiantes, soit un peu moins d'une place pour 8 étudiants inscrits en 2014-2015.

En forte croissance au cours des cinq dernières années sous l'impulsion du schéma régional du logement étudiant adopté en 2009 (+50 %), l'offre de logements spécifiques peine encore à satisfaire l'ensemble des besoins. Elle est composée de différents types de produits :

- les résidences gérées par les trois CROUS franciliens (21 300 places en juillet 2014),
- les autres résidences conventionnées gérées par des acteurs du logement social, dont les loyers sont réglementés et qui accueillent davantage d'étudiants de sections de techniciens supérieurs (STS) ou d'écoles que les résidences des CROUS (un peu plus de 20 000 places en 2014),
- les résidences de la Cité internationale universitaire de Paris, dont plus des trois quarts des résidents sont étrangers et relativement avancés dans leurs études (5 600 places en 2014),
- les résidences privées, où les redevances sont proches des loyers du marché, et qui accueillent essentiellement de jeunes étudiants de premier cycle lors de leur arrivée dans la région (19 500 places en 2014),
- les résidences gérées directement par les grandes écoles afin de faciliter la scolarité de leurs étudiants et favoriser la cohésion des promotions. Les places sont attribuées selon des critères qui leur sont propres, souvent à des tarifs avantageux (8 900 places en 2014).

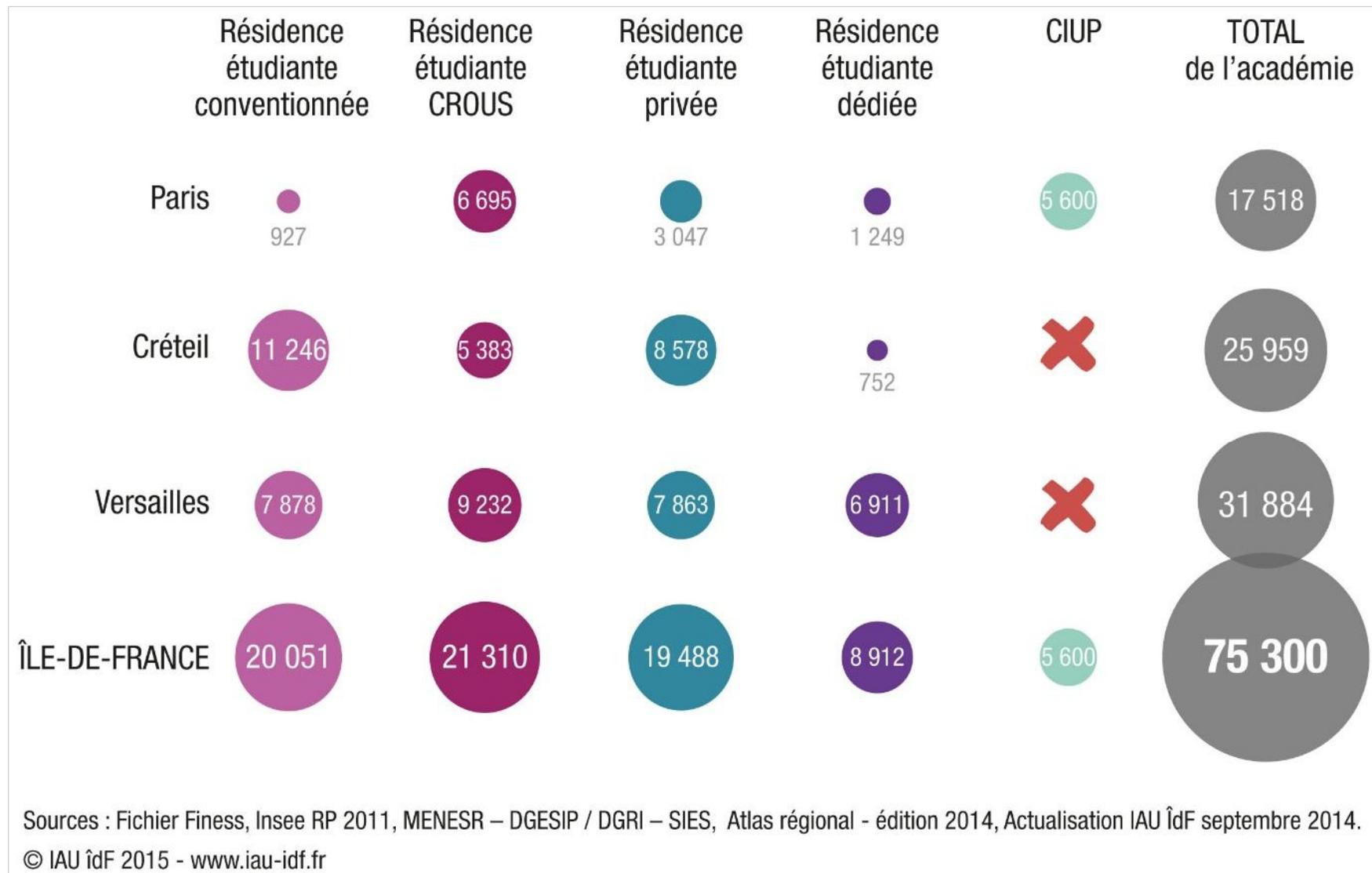
A ces résidences dédiées s'ajoutent les foyers confessionnels ou associatifs, les foyers de jeunes travailleurs partiellement ouverts au public étudiant, et les internats de lycées et de grandes écoles.

Les résidences étudiantes sont majoritairement implantées au nord et au sud de Paris, avec une nette prédominance des résidences conventionnées à l'est de l'agglomération centrale et des résidences privées à l'ouest, dont les niveaux de loyer sont sensiblement plus élevés. Ce déséquilibre pourrait s'expliquer par la difficulté de monter des opérations de logements sociaux étudiants dans les territoires où les coûts fonciers sont les plus élevés. Il résulte également en partie d'anciens dispositifs fiscaux encourageant l'investissement locatif privé (Périssol).

La carte représentant les capacités disponibles en 2014 montre que les sites universitaires de Champs-sur-Marne et Orsay, où le parc de logements ordinaires se prête mal à l'accueil d'étudiants, concentrent d'importantes capacités d'accueil en résidences étudiantes. En revanche, les sites de Versailles et Guyancourt apparaissent fortement déficitaires.

Le nombre important d'étudiants inscrits à Paris, mais aussi Créteil et à Nanterre désigne également ces trois sites comme fortement déficitaires dans le schéma régional du logement étudiant réactualisé en 2015. L'ensemble du département des Hauts-de-Seine accuse un déficit de résidences conventionnées proposant des loyers inférieurs au marché privé local.

L'offre de logements spécifiques pour les étudiants est mieux représentée dans les académies de Créteil et Versailles (1 place pour 5 à 6 étudiants en 2014) qu'à Paris (1 place pour 19 étudiants). L'offre parisienne est constituée en majorité par les résidences du CROUS et la CIUP, tandis que l'académie de Créteil, marquée en 2009 par une insuffisance de places par comparaison avec celle de Versailles, a comblé son retard avec la création de nombreuses résidences conventionnées et privées.



### **Une vie quotidienne centrée sur le domicile**

Que les étudiants soient ou non logés de façon autonome, le logement qu'ils occupent et son environnement proche concentrent une bonne partie de leurs activités.

A la question « Où travaillez-vous le plus souvent pour vos études ? », deux étudiants sur trois ont répondu à leur domicile en 2010. Or la durée du travail personnel des étudiants équivaut au nombre d'heures de cours auxquels ils ont assisté, soit un peu plus de 18h de travail personnel réparties pour les deux tiers sur la semaine et pour un tiers sur le week-end.

Un peu plus de 6 % des étudiants déclaraient travailler le plus souvent dans une autre bibliothèque (municipale, médiathèque ...) que la bibliothèque universitaire ou celle de leur établissement.

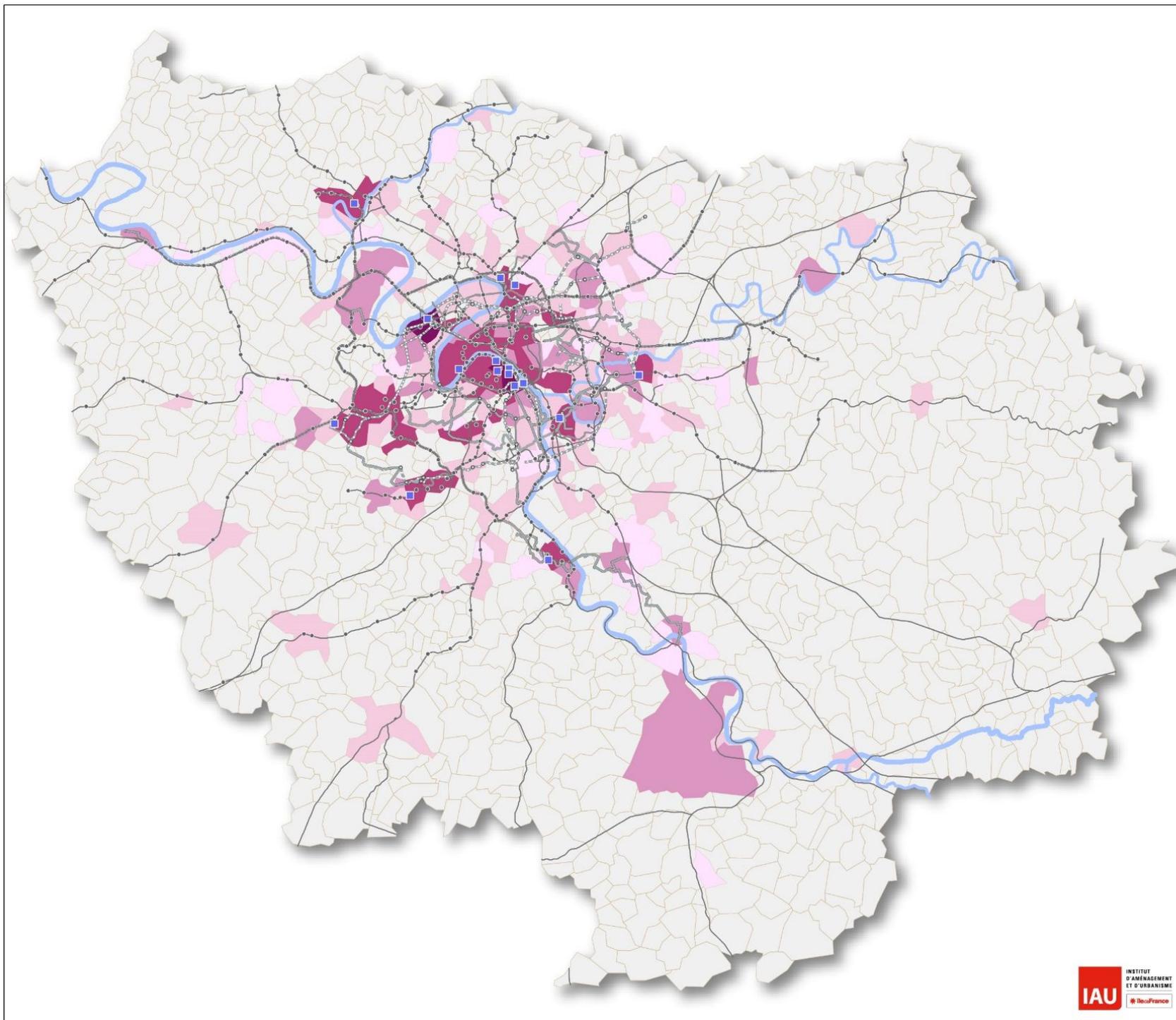
Les questions portant sur la fréquence avec laquelle ils invitent des amis chez eux ou sont invités chez leurs amis révèlent une sociabilité importante centrée sur le domicile. Ainsi, 17 % invitent chez eux des amis au moins une fois par semaine et 40 % au moins deux fois par mois ; 30 % se rendent à des invitations chez leurs amis au moins une fois par semaine et 63 % au moins deux fois par mois.

Environ sept étudiants franciliens sur dix ont une pratique sportive régulière selon les enquêtes de l'Institut régional de développement du sport. Parmi eux, une majorité déclare pratiquer leur sport à proximité du domicile. Ils peuvent également pratiquer dans d'autres lieux, à proximité du lieu d'études (39 %) ou dans un lieu situé entre leur établissement et le domicile (33 %), mais c'est à proximité du domicile que les pratiques sont les plus fréquentes (71 %).

Elles interviennent principalement en semaine (77 %), surtout le soir (61 %), et sont également fréquentes le week-end (57 %). Elles se tiennent le plus souvent dans une installation sportive (60 %) ; l'espace public (33 %) et le milieu naturel (26 %) sont aussi investis.

En moyenne, le temps d'accès sur le lieu de la pratique régulière s'élève à 15 minutes.

## Les étudiants de l'enseignement supérieur en Île-de-France



■ université

### Nombre d'étudiants d'inscrits dans l'enseignement supérieur par commune



### Projets de transport

○ Gare en projet

### Lignes en projet

Horizon	2020	2030	>2030
Lignes en projet	—	- - -	.....

### Réseaux existants

— Réseau ferré / tramway / TCSP

Sources : sites internet ADELE/CROUS / autres gestionnaires de résidence, MENESR – DGESIP / DGRJ – SIES, Atlas régional - édition 2014, Actualisation IAU 2014

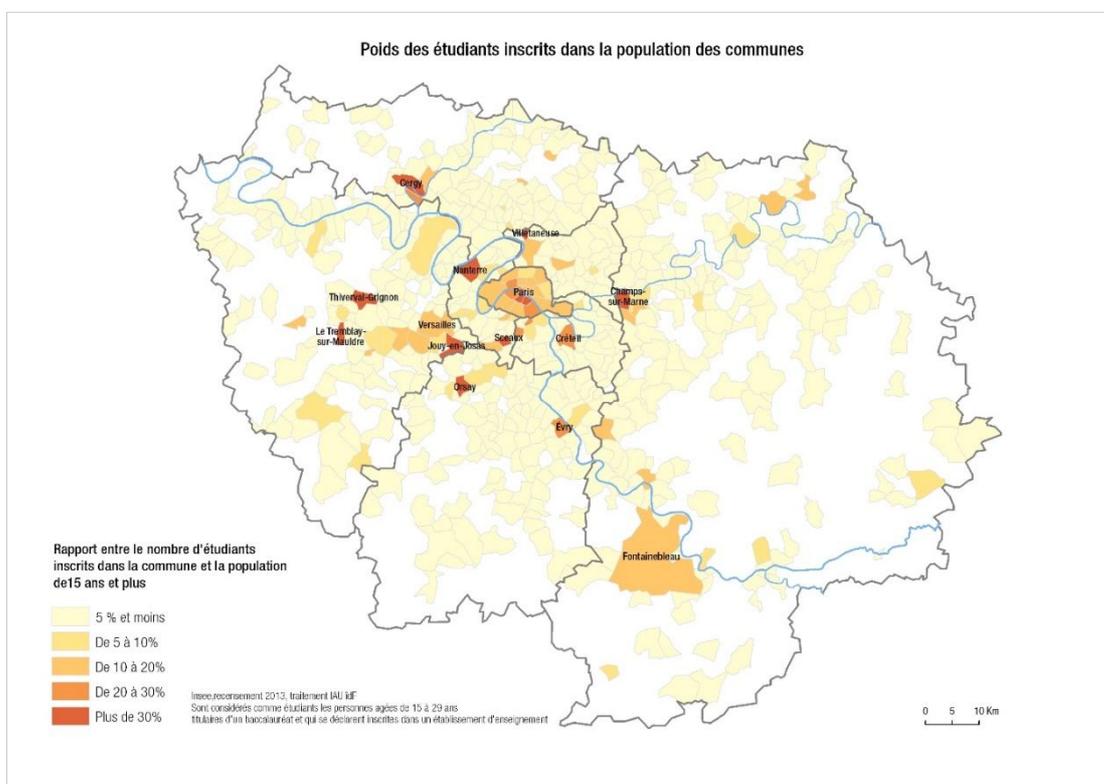
## 2- Où les étudiants se rendent-ils pour leurs études et dans quelles conditions ?

### Une forte polarisation des lieux d'études en Île-de-France

La géographie des établissements d'enseignement supérieur apparaît très concentrée dans la région. Ainsi, plus de la moitié des étudiants fréquentent pour leurs études un établissement parisien alors que 30 % des actifs franciliens travaillent à Paris. Au sein de la capitale, les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements rassemblent à eux seuls près de 31 % des étudiants inscrits en Île-de-France.

Au-delà de Paris, la polarisation des lieux d'études reste forte. Les principaux sites universitaires ressortent nettement par le nombre d'étudiants inscrits à Nanterre, Créteil, Saint-Denis et Villetaneuse, Champs-sur-Marne, Evry, Orsay et Sceaux, Versailles et Cergy : ces dix communes accueillent 26 % des étudiants inscrits dans la région.

Le rapport entre le nombre d'étudiants inscrits et la population de 15 ans et plus est particulièrement élevé sur les sites universitaires du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, de Champs-sur-Marne, Villetaneuse, Cergy, Nanterre et Orsay, et aussi dans des communes plus petites accueillant de grandes écoles, comme Cachan, Jouy-en-Josas, Thiverny-Grignon.

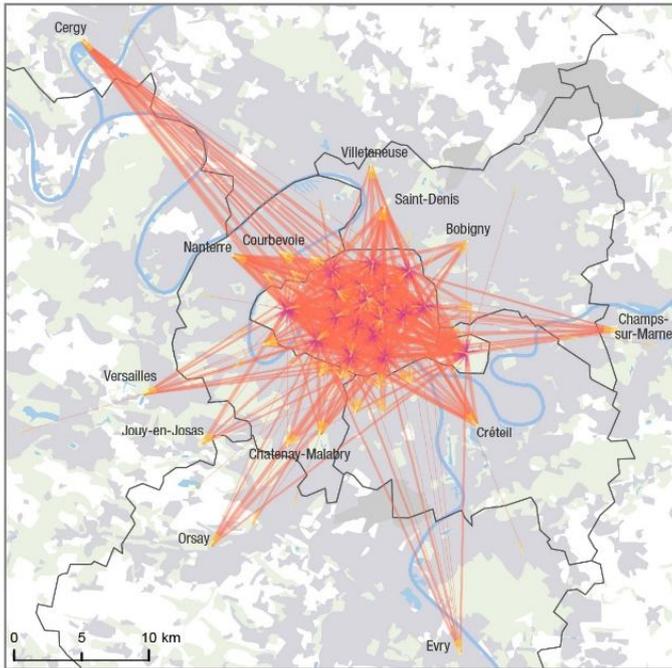


### Les transports collectifs plébiscités par les étudiants

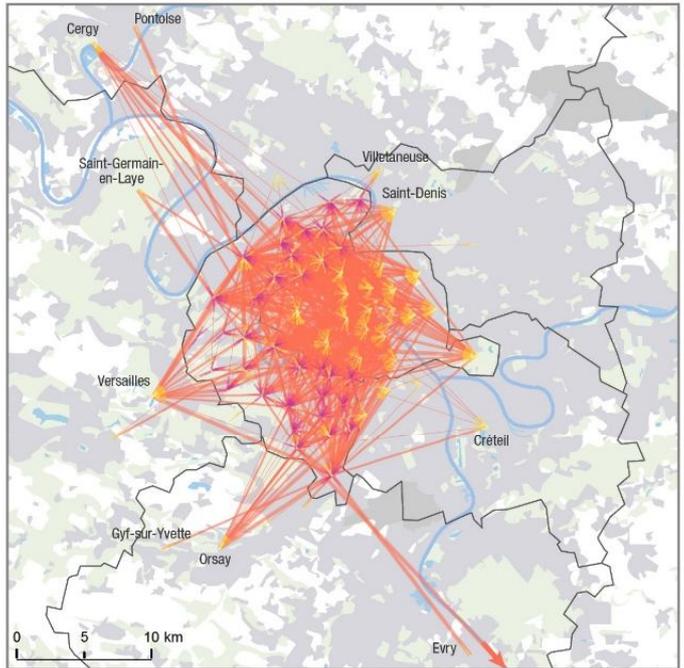
La forte concentration de l'offre de formation supérieure tient notamment à la densité, au niveau et à la structuration de la desserte en transport collectif de la capitale. En effet, le public étudiant est beaucoup plus dépendant des transports collectifs que ne le sont les actifs. Plus des trois quarts des déplacements domicile-étude des étudiants sont réalisés en transports collectifs, pour 41 % des déplacements domicile-travail d'après la dernière Enquête globale transport de 2010. Les étudiants ont quatre fois moins recours à l'automobile pour leurs trajets domicile-étude que les actifs pour leurs trajets domicile-travail. Ce faible taux d'utilisation de la voiture particulière trouve son origine dans une moindre possession du permis de conduire (52 % des étudiants pour 84 % des actifs), et une motorisation des ménages plus faible, en particulier ceux vivant de façon indépendante de leurs parents, du fait du coût d'acquisition et d'utilisation de la voiture particulière. Ainsi, 78 % des étudiants bénéficient de l'abonnement annuel Imagine R Etudiant, dont la tarification est très avantageuse du fait des subventions du Stif, de la Région Île-de-France et des départements.

# Navette domicile lieu d'étude des étudiants résidents en petite couronne en 2011

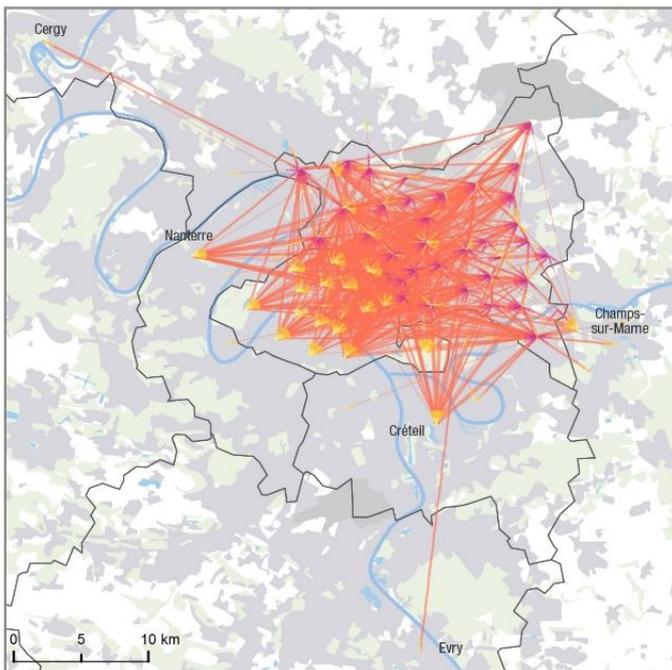
## Les étudiants résidant à Paris



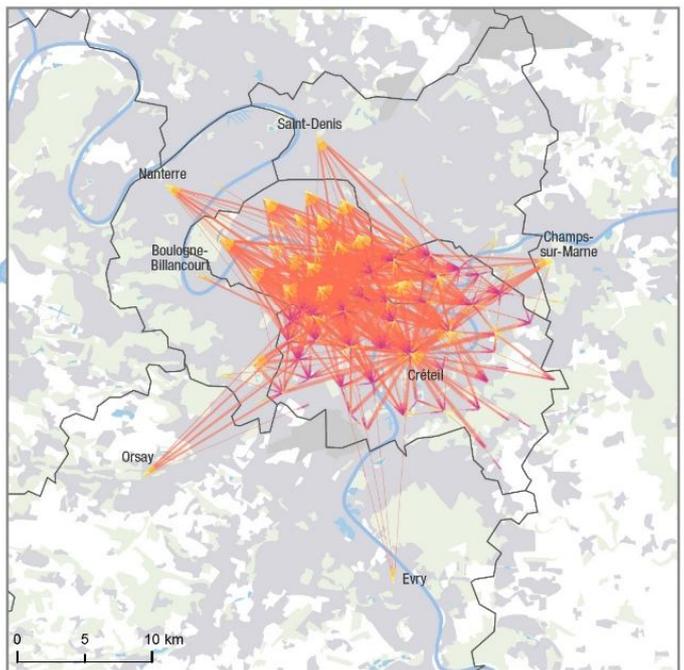
## Les étudiants résidant dans les Hauts-de-Seine



## Les étudiants résidant en Seine-Saint-Denis



## Les étudiants résidant dans le Val-de-Marne



Source : Insee RGP 2011



### Origine-destination du trajet



### Nombre total d'étudiants concernés\*



\* Ne sont représentés que les flux de plus de 29 étudiants  
 NB : Les flux au sein de la même commune ne sont pas représentés

### **Des étudiants franciliens très mobiles**

Les étudiants franciliens sont en majorité très mobiles : seuls 25 % d'entre eux résident et étudient dans la même commune (le même arrondissement pour Paris), et 53 % dans le même département.

La probabilité pour un étudiant d'étudier dans sa commune de résidence est beaucoup plus forte lorsqu'il habite Paris (44 %) : elle n'atteint pas 20 % des étudiants habitant une commune de banlieue.

La part de ceux qui étudient dans leur commune de résidence est nettement plus élevée parmi les étudiants vivant en autonomie (c'est-à-dire les personnes de référence du ménage ou conjoint de la personne de référence du ménage) – 33 %, que parmi les étudiants logés chez leur(s) parent(s) – 17 % : en ce sens, la décohabitation favorise bien le rapprochement des étudiants de leurs lieux d'études, indispensable pour ceux venus d'autres régions françaises ou de l'étranger.

Cet écart entre les étudiants autonomes et les autres est très sensible dans tous les départements sauf à Paris, où l'autonomie résidentielle des étudiants est peu discriminante. Elle l'est en revanche beaucoup dans trois départements de grande couronne.

Ainsi en Seine-et-Marne, 33 % des étudiants personnes de référence ou conjoint de la personne de référence du ménage étudient dans la même commune, contre 9 % seulement des étudiants domiciliés chez leur(s) parents. En Essonne, ces mêmes proportions s'établissent respectivement à 31 % et 10 %, et dans le Val d'Oise à 41 % et 13 %.

La représentation cartographique des flux d'étudiants selon leur département de résidence fait nettement ressortir l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur parisiens, et des principaux sites universitaires de banlieue.

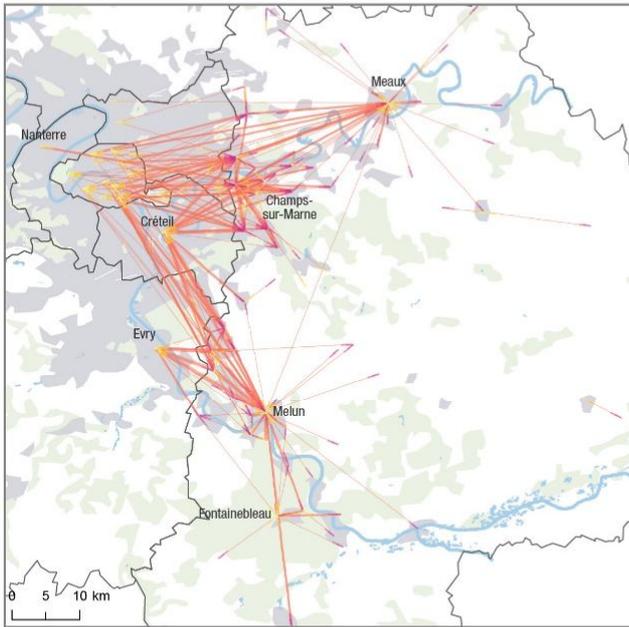
Plus de huit étudiants parisiens sur dix étudient sur place ; les flux secondaires les plus importants ont pour destination Nanterre, et dans une moindre mesure Saint-Denis et Créteil. Pour les habitants de la petite couronne, Paris reste très attractive puisqu'elle scolarise entre 38 % (pour la Seine-Saint-Denis) et 45 % (pour les Hauts-de-Seine) de leurs étudiants.

Les établissements de chacun de ces départements « captent » un peu plus de quatre étudiants résidant sur dix. Les autres s'orientent diversement selon le département de résidence : en direction de Versailles, Orsay et Cergy principalement à partir des Hauts-de-Seine, de Créteil et Nanterre à partir de la Seine-Saint-Denis, et de façon plus diffuse en direction d'Orsay et Champs-sur-Marne, mais aussi des sites plus lointains de Nanterre et Saint-Denis à partir du Val-de-Marne. Environ trois étudiants sur dix résidant en grande couronne étudient dans la capitale. Entre 44 % (Yvelines) et 51 % (Essonne) étudient au sein de leur propre département.

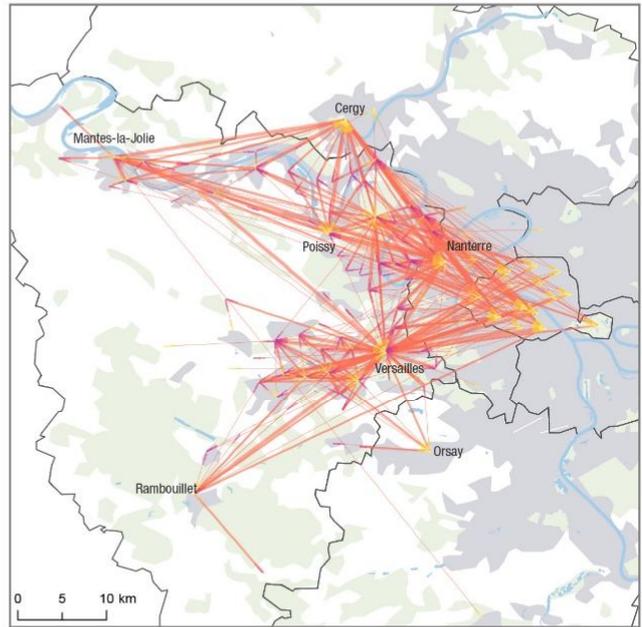
Les étudiants de Seine-et-Marne sont également nombreux à étudier à Créteil et Evry, ceux des Yvelines à Nanterre et Cergy, ceux du Val d'Oise à Nanterre, Saint-Denis et Villetaneuse.

# Navette domicile lieu d'étude des étudiants résidant en grande couronne en 2011

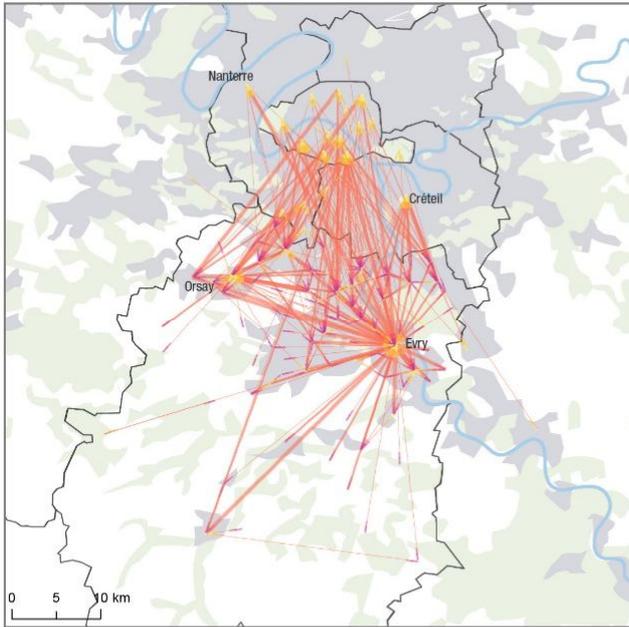
Les étudiants résidant en Seine-et-Marne



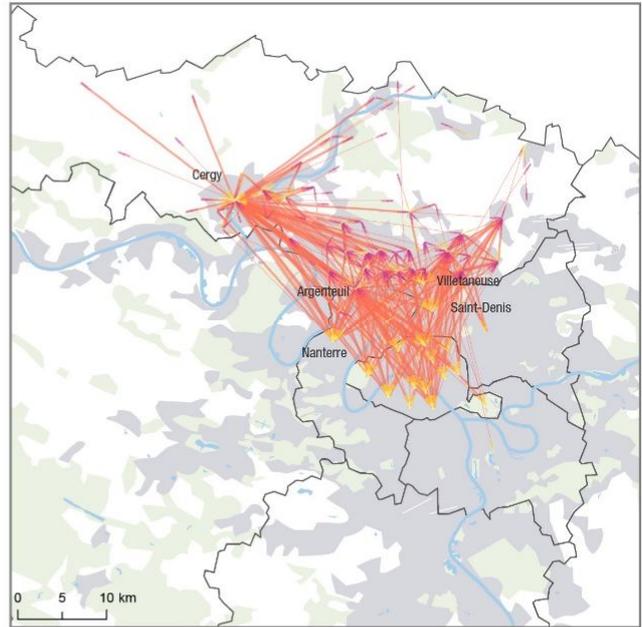
Les étudiants résidant dans les Yvelines



Les étudiants résidant dans l'Essonne



Les étudiants résidant dans le Val'd'Oise



Source : Insee RGP 2011



**Origine-destination du trajet**

Lieu de résidence      Lieu d'étude



**Nombre total d'étudiants concernés\***

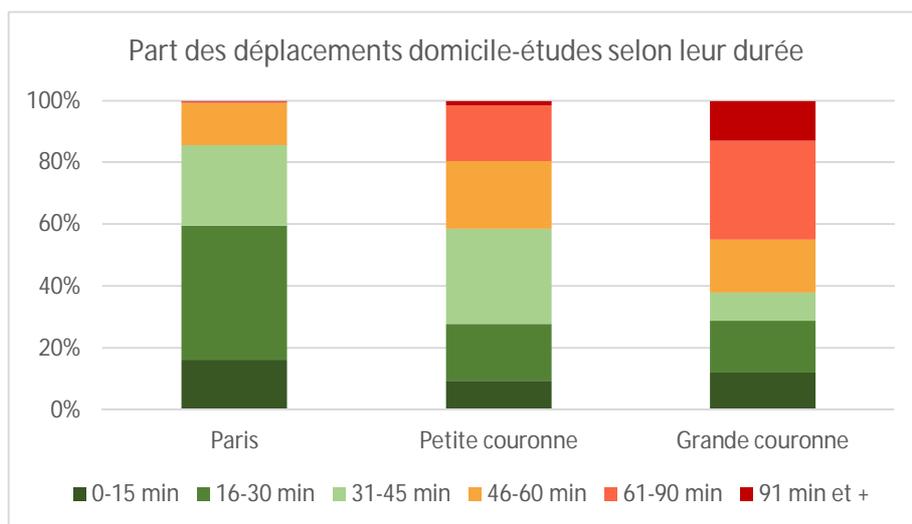
30 à 50    51 à 100    101 à 500    501 à 1 000    plus de 1 000



\* Ne sont représentés que les flux de plus de 29 étudiants  
NB : Les flux au sein de la même commune ne sont pas représentés

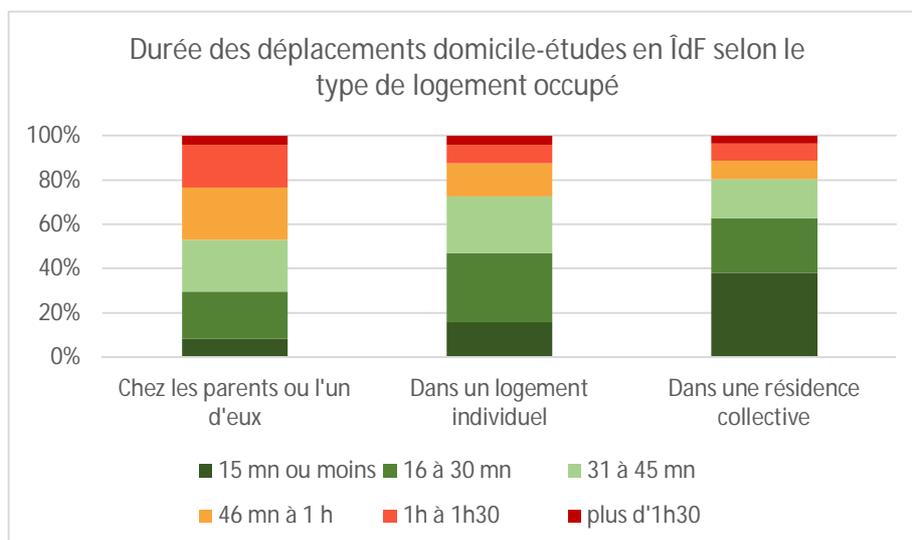
## Des temps de trajet domicile-étude plus élevés en Île-de-France, sauf pour les étudiants parisiens

Selon la dernière Enquête globale transport de 2010, 21 % des trajets entre le domicile et le lieu d'études durent plus d'une heure en Île-de-France et 61 % plus d'une demi-heure. Les étudiants résidant en grande couronne sont les plus pénalisés par la durée de ces trajets : 45 % prennent plus d'une heure, contre 19 % pour les étudiants de petite couronne et 1 % seulement pour les étudiants parisiens. Par comparaison, les jeunes étudiant dans les autres régions françaises ont des durées de trajet domicile-études beaucoup moins longues : 24 % y consacrent plus d'une demi-heure et seulement 5 % plus d'une heure d'après l'enquête Conditions de vie des étudiants de 2010.



Source : EGT 2010 STIF-OMNIL-DRIEA ; Traitement : IAU îdF

Les temps de trajet des étudiants vers leur lieu d'études sont plus longs lorsqu'ils résident chez leurs parents que lorsqu'ils occupent un logement individuel ou habitent une résidence collective. Près des deux tiers des étudiants logés en résidence y consacrent moins d'une demi-heure ; la même proportion retombe à 47 % des étudiants occupant un logement individuel et seulement 30 % des étudiants résidant chez leurs parents. Parmi les étudiants logés chez leurs parents, près d'un sur quatre met plus d'une heure pour rejoindre son établissement d'enseignement (9 % dans les autres régions françaises), ce qui témoigne indirectement de la difficulté pour les jeunes natifs franciliens d'accéder à un logement autonome.



Source : OVE, Enquête Conditions de vie des étudiants 2010 ; Traitement : IAU îdF

### Peu d'activités pratiquées au lieu d'étude en dehors des cours

L'enquête sur les Conditions de vie des étudiants apporte un éclairage sur la durée hebdomadaire des enseignements dispensés au lieu d'étude.

Elle s'élève en principe à un peu moins de 20h en 2010 tous étudiants confondus, mais les étudiants n'ont assisté effectivement qu'à environ 17h30 de cours. Ces cours sont généralement répartis sur toute la semaine d'après l'enquête Imagine R de 2007 : 69 % des étudiants porteurs d'un forfait Imagine R déclaraient avoir 5 ou 6 jours de cours par semaine, 19 % 4 jours, et 12 % 3 jours ou moins. D'autres pratiques retiennent une partie des étudiants sur leur campus en dehors des heures d'enseignement.

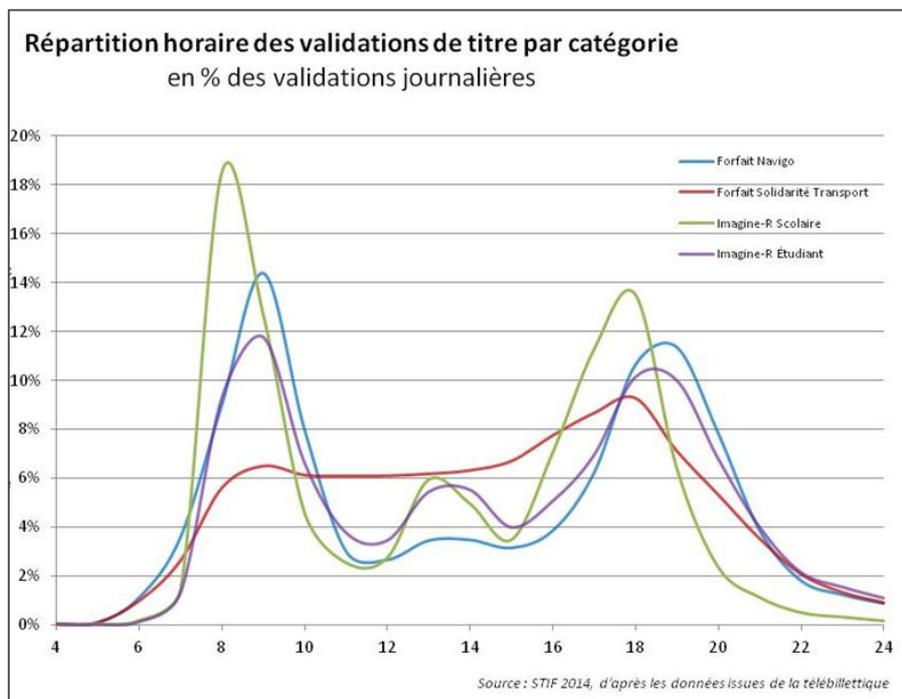
Ainsi, environ un quart des étudiants déclare travailler le plus souvent à la bibliothèque universitaire ou celle de l'établissement (17 %) ou dans d'autres salles du lieu d'études (6 %). Près de la moitié fréquente la bibliothèque universitaire ou d'établissement au moins une fois par semaine- mais 7 % seulement tous les jours de la semaine - ; et quatre sur dix utilisent les salles de travail mises à disposition dans leur établissement. La majorité des étudiants (64 %) ne déjeune presque jamais au restaurant universitaire en semaine.

En revanche, 39 % pratiquent régulièrement un sport à proximité du lieu d'études. Les étudiants ont très souvent des amis dans la même formation qu'eux (89 %) ; mais ils en ont aussi beaucoup qui ne fréquentent pas le même établissement (79 %). Un peu plus de 10% participent à une activité associative organisée dans l'établissement.

### Une temporalité journalière des déplacements proche de celle des actifs

Les déplacements ayant pour motif les études se réalisent principalement aux heures de forte fréquentation dans les réseaux de transport pour la pointe du matin, à l'image des déplacements à destination du lieu de travail. D'après l'EGT 2010, 39 % des déplacements du domicile vers le lieu d'études s'effectuent à la pointe du matin (soit entre 7h30 et 9h30). Les étudiants sont en revanche plus nombreux que les actifs à emprunter les transports collectifs entre 12h et 14h, comme l'atteste le suivi des validations des abonnements de transport selon l'heure de la journée.

Cette mobilité peut être liée à l'organisation des emplois de temps permettant un retour au domicile à la mi-journée. Le faible niveau d'offre de restauration sur place peut également motiver une partie de ces déplacements.



### **3- Un éclatement des lieux fréquentés par les étudiants : stages, petits boulots, visites chez les parents, loisirs ...**

#### **Le lieu de travail pour les 60% d'étudiants actifs**

D'après l'enquête Conditions de vie des étudiants, près de 60 % exercent une ou plusieurs activités rémunérées durant l'année universitaire, pour partie liées aux études : 19 % occupent des postes d'enseignement ou d'interne ou externe en médecine, et 19 % sont en stage ou en alternance.

Un étudiant sur deux déclare avoir effectué ou avoir à effectuer un stage depuis la rentrée universitaire. Parmi les étudiants recensés comme actifs en Île-de-France en 2011, la majorité (57 %) réside, étudie et travaille dans trois communes différentes. Seuls 10 % résident, étudient et travaillent dans la même commune.

#### **Le logement des parents pour les étudiants décohabitants**

L'OVE interroge les étudiants logés de façon autonome sur la fréquence de leurs retours au foyer du ou des parents à l'occasion du week-end. En moyenne, seuls 8 % dorment chez leurs parents tous les WE et 25 % au moins un week-end par mois.

Les étudiants logés en résidence collective retournent plus fréquemment chez leur(s) parent(s) que ceux occupant un logement ordinaire : 14 % tous les week-ends et 36 % au moins une fois par mois.

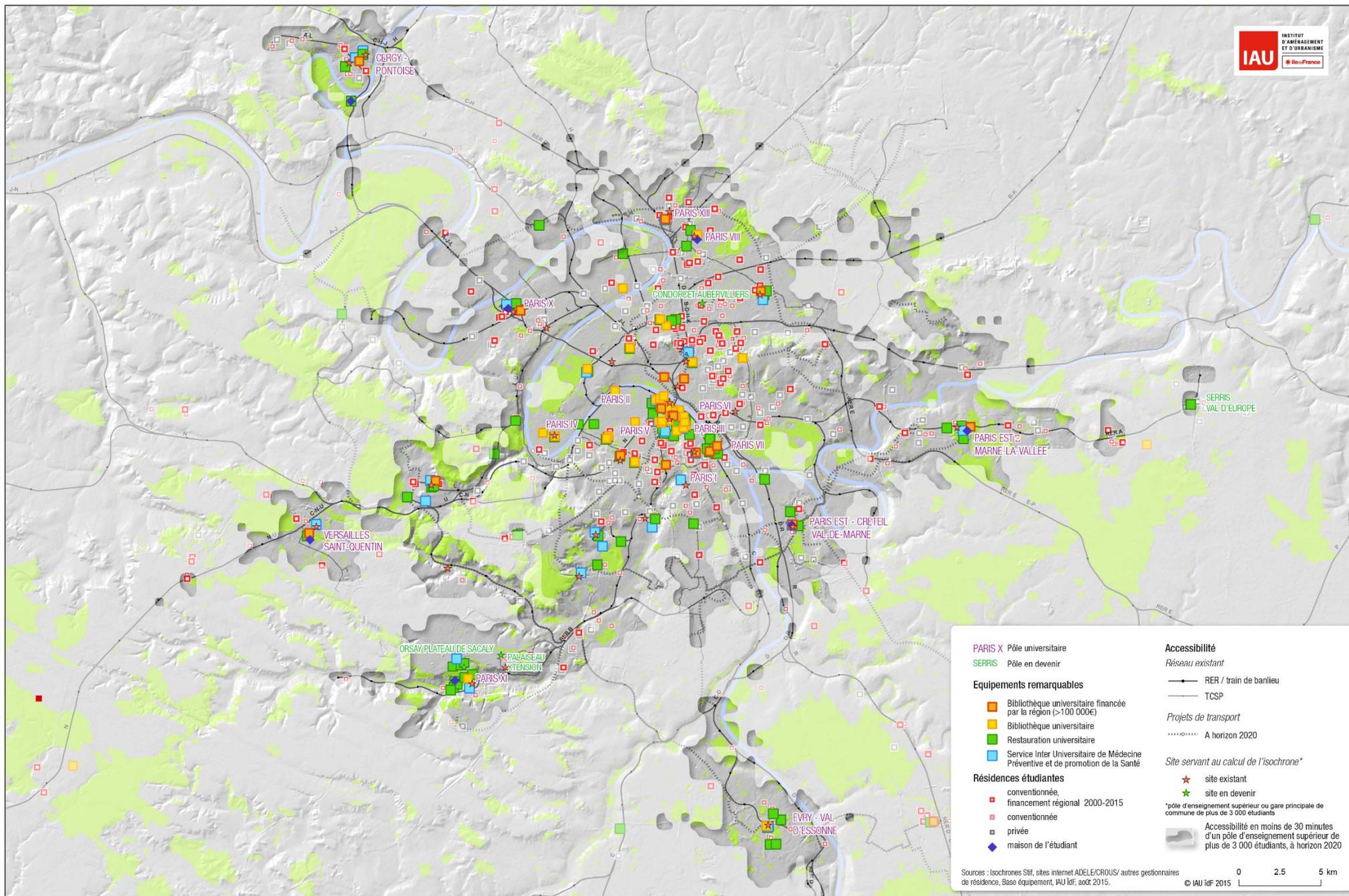
#### **Les loisirs et les sorties**

Après les études, ce sont les loisirs et visites qui motivent le plus grand nombre déplacements (18 %). Les visites aux amis semblent les plus fréquentes.

L'enquête sur les conditions de vie des étudiants montre aussi que les étudiants apprécient les cinémas : 71 % s'y sont rendus au cours des 30 derniers jours.

Les visites de musée ou d'exposition concernent 40 % des étudiants durant le même laps de temps, les soirées étudiantes 29 % et les discothèques 24 %.

# POLARITES DE VIE ETUDIANTE ET OFFRE DE RESIDENCES ETUDIANTES



#### **4- Quelle qualité de vie sur les territoires accueillant les étudiants ?**

Le relatif éclatement des lieux fréquentés par les étudiants rend complexe l'identification des espaces porteurs d'une « vie de campus » en Île-de-France.

La représentation cartographique des espaces les mieux desservis vers les principaux sites d'enseignement supérieur, auxquels sont superposés les équipements dédiés aux étudiants, apporte une image synthétique à l'échelle de la région.

Plus finement, l'analyse de la qualité de vie dans les communes rassemblant, de fait, le plus d'étudiants permet de dégager les territoires de vie étudiante les plus accueillants et ceux où des efforts restent à faire pour favoriser l'émergence d'une vie de campus.

##### **La carte régionale des territoires de la vie étudiante<sup>2</sup>**

Une représentation cartographique des territoires impactés par la vie étudiante a été réalisée à différentes échelles. Elle superpose aux principales communes d'études à la fois l'offre de services universitaires (bibliothèques universitaires, restaurants universitaires gérés par les CROUS, services interuniversitaires de santé, maisons de l'étudiant) et l'offre de résidences pour étudiants. Les espaces desservis par les transports en commun en moins de 30 minutes vers les principaux sites d'enseignement sont identifiés.

On trouvera page 24 et 26 la cartographie proposée à l'échelle régionale ainsi qu'un zoom sur Paris.

A l'échelle régionale, la carte montre que l'offre de résidences pour étudiants n'est que très partiellement connectée aux principaux sites universitaires. Les universités rassemblent certes la majorité des étudiants franciliens, mais ils sont 280 000 à être inscrits dans d'autres établissements ; en outre, les sites d'enseignement universitaires sont eux-mêmes assez dispersés sur le territoire régional. L'offre de résidences apparaît néanmoins bien concentrée dans les territoires les mieux desservis en direction des principaux sites d'enseignement.

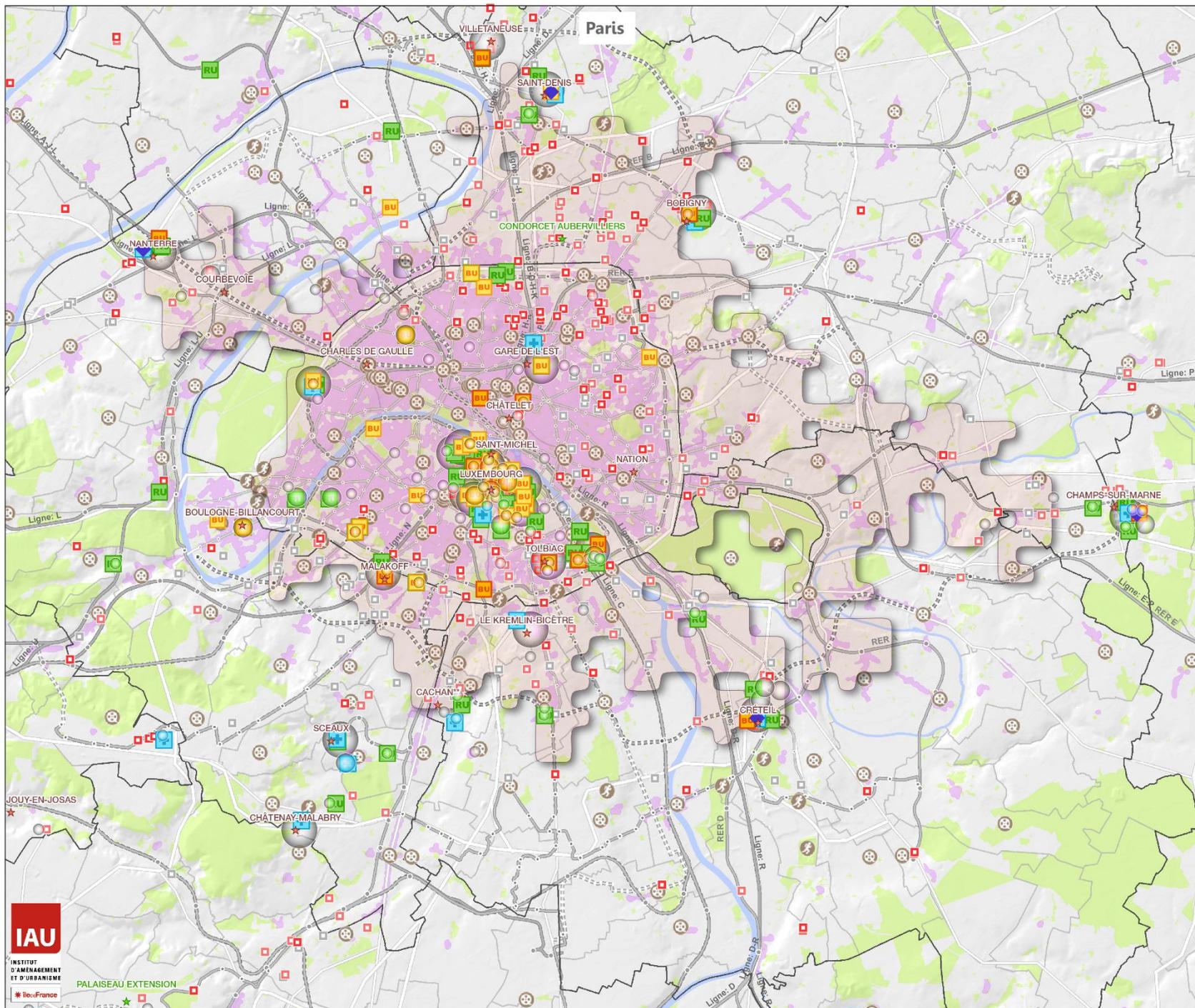
Dans l'agglomération centrale, la densité d'établissements d'enseignement supérieur et la qualité de la desserte par les transports en commun ouvrent aux jeunes une grande diversité dans le choix de leurs études supérieures. Les territoires de proximité (situés à moins de 30 minutes) des pôles universitaires de grande couronne sont plus étroits, notamment à Evry et Cergy.

Paris présente une très importante densité d'universités et d'équipements universitaires, notamment dans sa partie sud-est, mais aussi de commerces et services, et de cinémas. Sur la base des temps de transport par les transports collectifs, son attraction s'exerce fortement sur les territoires de proche couronne au nord, à l'est et au sud tout particulièrement.

Plusieurs grands sites universitaires entrent directement en concurrence avec les universités parisiennes : Nanterre, Saint-Denis et Créteil sont inclus dans la zone d'accès en moins de 30 minutes aux sites universitaires parisiens ; Villetaneuse et Champs-sur-Marne en sont tout proches.

---

<sup>2</sup> Cette carte a été réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du schéma de la vie universitaire du CROUS de Paris à la demande de la Région, dont la contribution [Anne-Claire Davy / Marie Pagezy-Boissier].



## Polarités de vie étudiante

### Principaux lieux d'enseignement supérieur

- de petite taille
- intermédiaire
- principal

### Résidences étudiantes

- |                                     |                                    |                                    |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| privée                              | publique                           | financement régional 2000-2015     |
| <span style="color: grey;">■</span> | <span style="color: red;">■</span> | <span style="color: red;">■</span> |

### Équipements universitaires

- bibliothèque universitaire financée par la région (> 100 000€)
- bibliothèque universitaire
- restaurant universitaire
- + Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- ◆ maison de l'étudiant

### Autres équipements

- équipement sportif
- cinéma
- polarité de commerces et services

### Transports en commun

#### Actuels

- métro
- Transports en Site Propre (TCSP)
- RER
- train de banlieue

#### En projet à horizon 2020

- - - - TCSP
- - - - fer

### Accessibilité

site servant au calcul des isochrones des pôles\*

- ★ SITE EXISTANT
- ★ SITE EN DEVENIR

\* pôle d'enseignement supérieur ou gare principale de commune de plus de 3 000 étudiants

- accessibilité à un pôle inférieure à 30 min.

Sources : Isochrones Stif, sites internet ADELE/CROUS/autres gestionaires de résidence, Base équipement, IAU IdF, août 2015.

### **Des « villes étudiantes » diversement attractives**

Si l'on considère toutes les communes d'Île-de-France qui à la fois attirent plus de 3 000 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement et comptent plus de 3 000 étudiants résidents, une soixantaine peuvent être qualifiées de « villes étudiantes ». Sur la base de leur densité d'équipement en installations culturelles, sportives et de loisirs, en commerces et en praticiens de santé libéraux, un indicateur de « qualité de vie étudiante » a été calculé afin de pouvoir comparer entre elles ces communes.

Deux graphiques pages suivantes situent donc ces villes en fonction des trois dimensions : nombre d'étudiants inscrits, nombre d'étudiants résidents et indicateur de qualité de vie étudiante.

Le premier situe les plus grandes villes étudiantes. Il fait d'abord ressortir le poids considérable de Paris en termes d'accueil des étudiants, dans les établissements d'enseignement surtout, mais aussi dans le parc de logements. Quatorze autres villes dépassent le seuil de 5 000 inscrits et résidents : il s'agit de communes à la fois universitaires et très peuplées, au premier rang desquelles figurent Boulogne-Billancourt, Versailles, Cergy, Nanterre et Créteil.

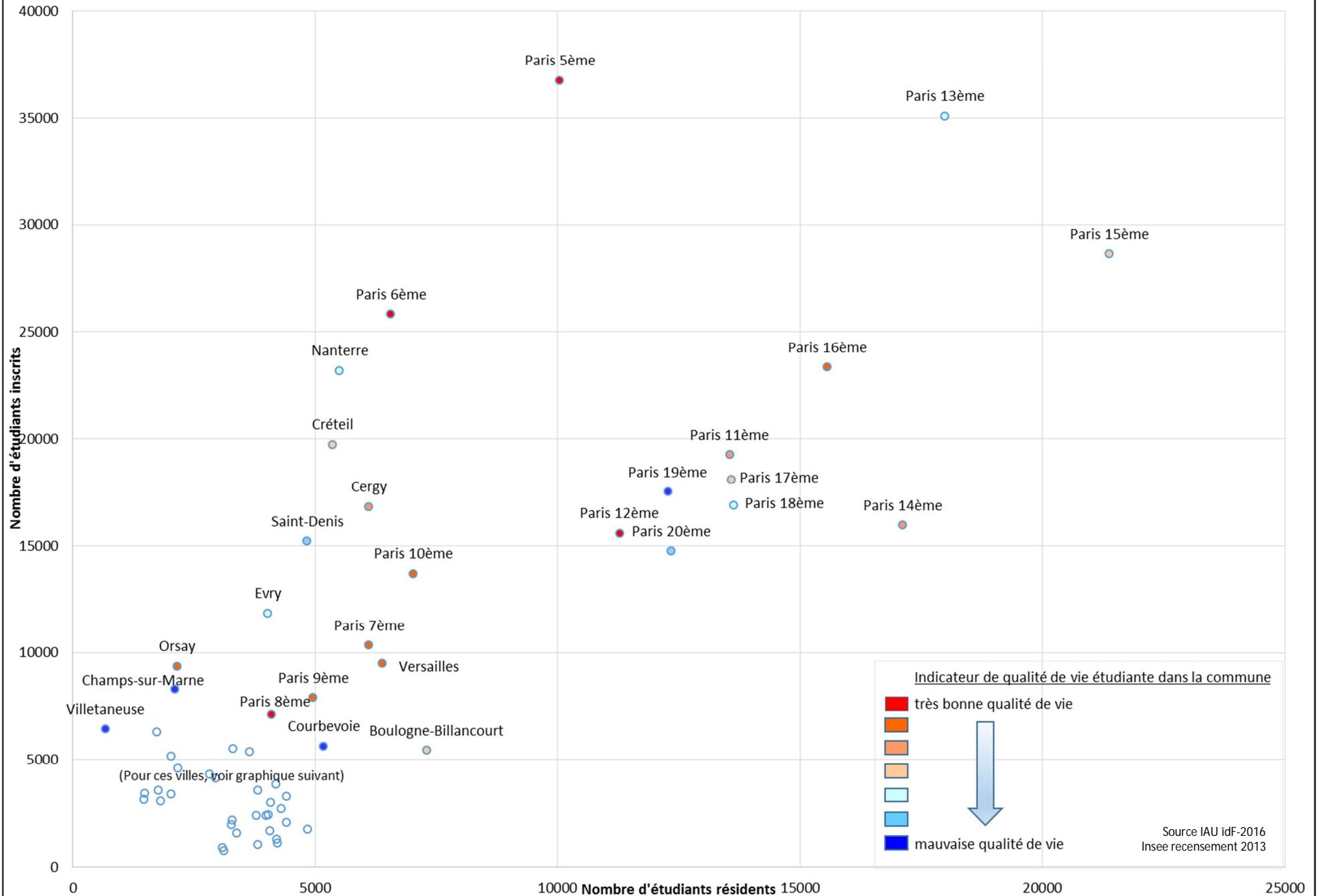
De forts contrastes caractérisent les arrondissements parisiens sur le plan des aménités urbaines : les arrondissements centraux et le 16<sup>ème</sup> arrondissement offrent un éventail de services très propice au développement d'une vie de campus, tandis que les autres arrondissements, en particulier les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, présentent un cadre beaucoup moins favorable.

Le second graphique situe les villes étudiantes de moindre importance. Parmi elles, les villes limitrophes de Paris manquent d'attractivité pour la plupart, en particulier au nord (Villetaneuse, Aubervilliers et Argenteuil) et au sud (Villejuif et Le Kremlin-Bicêtre). Seules les villes d'Ivry-sur-Seine et de Boulogne-Billancourt disposent de ressources locales adaptées à la vie étudiante.

Les villes étudiantes plus périphériques, où le pouvoir d'attraction de Paris s'exerce en principe moins fort, sont dans l'ensemble bien équipées pour la vie étudiante. Les plus attractives sont Sceaux, Orsay et Versailles. Seules Noisy-le-Grand et Champs-sur Marne apparaissent encore bien loin d'offrir les conditions du développement d'une véritable vie de campus sur place.

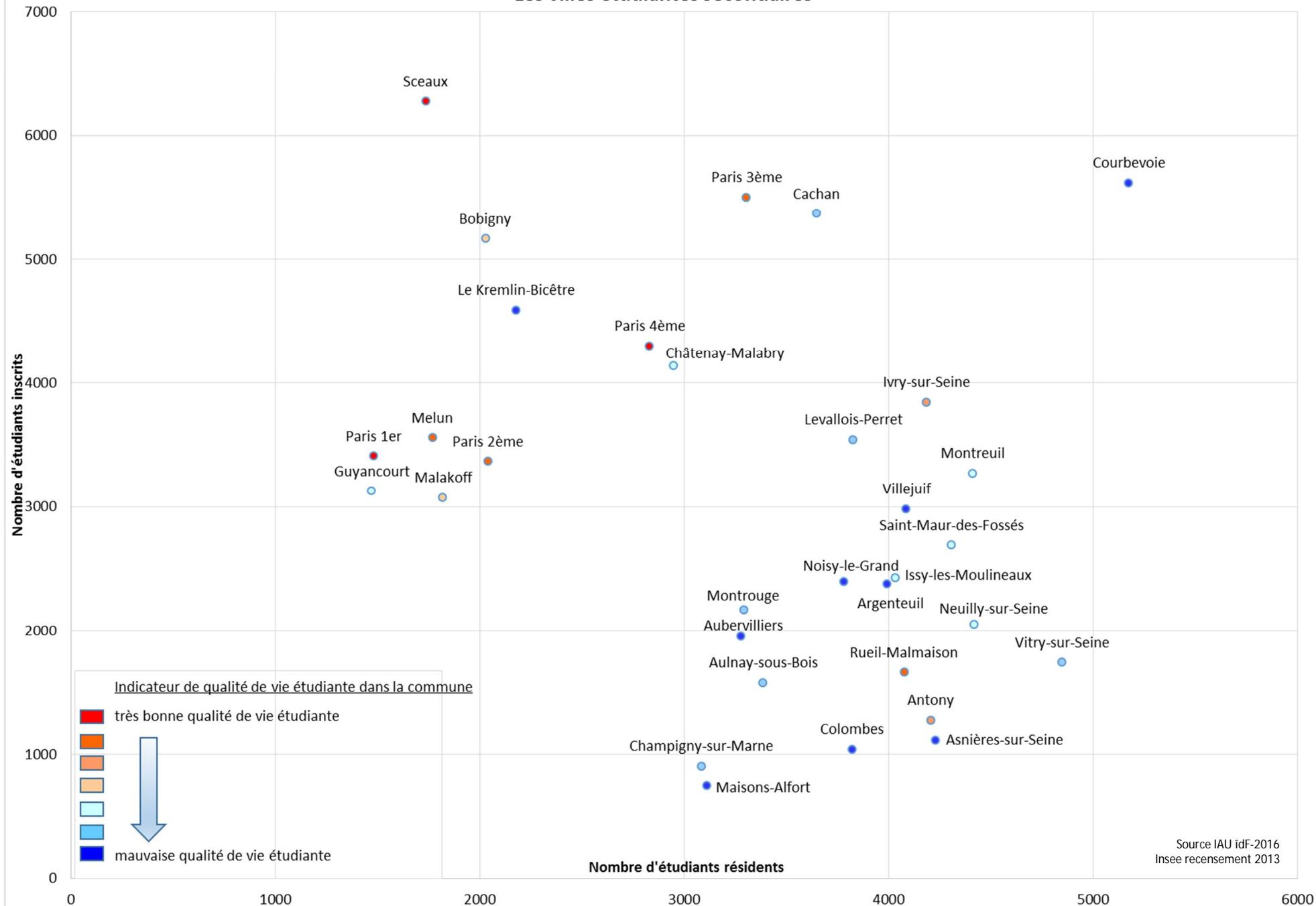
# Taille et qualité de vie dans les villes étudiantes d'Île-de-France

## Les principales villes étudiantes



# Taille et qualité de vie dans les villes étudiantes d'Île-de-France

## Les villes étudiantes secondaires



### **Méthode de calcul d'un indicateur communal de qualité de vie étudiante**

Le calcul se fonde sur le taux d'équipement des communes étudiantes pour un éventail de 15 services de nature à répondre aux besoins et attentes des étudiants :

- les bibliothèques (nombre de mètres carrés de bibliothèque pour 100 habitants-source : Le MOTif, 2014)
- les cinémas (nombre d'écrans de cinéma pour 1 000 habitants-source : CNC, 2014)
- les salles de spectacle vivant (nombre de salles de spectacle vivant pour 10 000 habitants-source : ARCADI, 2012)
- les lieux d'exposition (nombre de lieux d'exposition pour 10 000 habitants-source : IAU, 2014)
- les restaurants (nombre de restaurants pour 1 000 habitants-source : Altares, 2014)
- les espaces verts ouverts au public (surface en m<sup>2</sup> d'espaces verts ouverts au public par habitant- source : IAU - BEV, 2013)
- les piscines (nombre de bassins de natation pour 10 000 habitants-source : RES, 2015)
- les tennis (nombre de courts de tennis pour 10 000 habitants-source : RES, 2015)
- les terrains de grands jeux (football, rugby... Nombre de terrains de grands jeux et d'équipements d'athlétisme pour 10 000 habitants-source : RES, 2015)
- les salles multisports ou spécialisées (salle de basket, de handball... Nombre de salles multisports ou spécialisées pour 10 000 habitants-source : RES, 2015)
- les grands commerces alimentaires (nombre de m<sup>2</sup> de surface de vente de grands commerces alimentaires - plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente- par habitant-source : LSA, 2013)
- les commerces et services alimentaires de proximité (nombre de commerces et services alimentaires de proximité pour 100 habitants-source : Altares - IAU, 2011)
- les commerces et services non alimentaires de proximité (nombre de commerces et services non alimentaires de proximité pour 100 habitants-source : Altares - IAU, 2011)
- les médecins généralistes libéraux (nombre de généralistes libéraux pour 10 000 habitants-source : ARS, 2012)
- les médecins spécialistes libéraux de 1er recours (dentistes, pédiatres, gynécologues, psychiatres, ophtalmologistes, Nombre de spécialistes libéraux de 1er recours pour 10 000 habitants- source : ARS, 2012)

Pour chacun des 15 indicateurs, le taux observé dans la commune est rapporté à la moyenne régionale.

L'écart à la moyenne observé est transformé en score pour chaque indicateur : 1 pour un écart compris entre + 10 et + 19,9%, 2 pour un écart compris entre + 20 et + 29,9% ..., 10 pour un écart supérieur à 100 %.

Un score communal est ensuite calculé en sommant les scores des 12 indicateurs.

Source : Base de données des équipements et services, IAU îdF, 2016

## **Conclusion : une vie de campus fortement contrainte en Île-de-France**

Quels enseignements tirer de ce que l'on connaît de la vie étudiante sur les possibilités de développement d'une « vie de campus » sur les territoires concernés ? Face au constat de l'éclatement des lieux fréquentés par les étudiants et des contraintes de mobilité propres à l'Île-de-France, sur quels espaces et dans quelles conditions une vie de campus peut-elle se déployer ?

Une grande partie des activités studieuses ou de loisirs des étudiants semble s'effectuer davantage au domicile ou à proximité du domicile des étudiants. De plus, les lieux qu'ils investissent sont multiples et éclatés : domicile, lieu d'études, mais aussi pour beaucoup lieu de travail, domicile des amis, domicile des parents pour ceux qui ont décohabité, salle de sport, cinéma, etc.

Deux autres spécificités caractérisent plus particulièrement les étudiants franciliens : la part élevée de ceux logés chez leur(s) parent(s), et la durée souvent longue des déplacements entre le domicile et le lieu d'études. Cependant, d'après l'enquête Conditions de vie des étudiants de 2010, les deux-tiers des étudiants vivent chez leur(s) parent(s) par choix, une proportion équivalente à celle observée dans les autres régions.

La durée assez longue des déplacements entre le domicile et le lieu d'études peut jouer en faveur du développement d'une vie de campus lorsque les emplois du temps obligent les étudiants à rester sur place et à condition que des services leur soient proposés pour réaliser leurs travaux personnels ou pratiquer d'autres activités. Mais elle peut aussi, à l'inverse, inciter les étudiants à quitter leur établissement dès la fin des cours obligatoires et les dissuader de s'approprier davantage les lieux.

Une autre spécificité francilienne est la part importante d'étudiants venus d'autres régions ou de l'étranger, plus autonomes dans leurs modes de vie et dont la sociabilité pourrait être davantage liée au lieu d'études. Ils sont souvent prioritaires dans l'attribution des chambres en résidences étudiantes, du fait de leur éloignement du domicile familial, par rapport aux natifs d'Île-de-France qui peinent à prendre leur indépendance.

Enfin, l'Île-de-France est marquée par la forte attractivité de Paris, liée à la densité de l'offre d'établissements et de services dans la capitale, l'importance du parc des petits logements locatifs, et la qualité de sa desserte par les transports en commun dont beaucoup d'étudiants sont captifs. Certains sites universitaires –au sens large – de banlieue subissent de plein fouet cette concurrence.

Le développement d'une vie de campus sur les lieux d'études ne semble donc possible qu'à certaines conditions : lorsqu'un nombre suffisant d'étudiants et de familles résident dans une relative proximité, et qu'ils puissent disposer sur place d'équipements et services de proximité. La poursuite de l'effort de construction de logements dédiés aux étudiants va dans ce sens, notamment à proximité des nouveaux campus universitaires du plateau de Saclay et d'Aubervilliers. L'amélioration des transports publics et une meilleure prise en compte des déplacements dans les procédures d'affectation des étudiants dans les établissements peuvent aussi, de façon plus indirecte, favoriser la vie de campus, de même que le développement sur place ou à proximité d'équipements et de services répondant à leurs attentes.

## Bibliographie

### *Île-de-France*

Universités et déplacements en Île-de-France, Jérôme Bertrand, IAU îdF, mars 2016.

Besoins et perspectives de développement d'une offre de logements adaptée aux jeunes à l'échelle du Grand Paris, Lucie Crotat, URHAJ, Anne-Claire Davy, IAU îdF, janvier 2016.

Schéma Régional du Logement Etudiant. Appui aux travaux de révision du volet territorial, Anne-Claire Davy, Marie Pagezy-Boissier, IAU îdF, octobre 2015.

Actions des intercommunalités en faveur de l'enseignement supérieur, Corinne de Berny et Agnès Parnaix, IAURIF, Note rapide n°518, septembre 2010.

Les étudiants franciliens inscrits en université : origine sociale, cursus et modes de vie. Exploitation régionale des enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, Corinne de Berny, IAU îdF, septembre 2008.

### *France*

Les vies étudiantes. Tendances et inégalités, Jean-François Giret, Cécile Van De Velde, Élise Verley, Observatoire national de la vie étudiante (OVE), La Documentation Française, 2016.

Territoires et universités, PUCA, Les annales de la recherche urbaine n°109, mars 2015.

Panorama 2013 : conditions de vie des étudiants, Monique Ronzeau, Cécile Van De Velde, OVE Info n°29, décembre 2014.

Enseignement supérieur et recherche. Les pratiques des villes et communautés. Volet 1 Politiques de vie étudiante des communes et des intercommunalités. Etude pilotée par Lille Métropole et l'AVUF, septembre 2012.

Vie étudiante et territoires. Etat des savoirs, Jean-Paul Domergue, Christelle Manifet et François Rio, CNOUS, OVE, 2007.

### *Etudes locales (non exhaustif)*

Quartier universitaire international du Grand Paris – Le nouveau quartier des étudiants en mobilité internationale – Rapport final de l'étude de faisabilité, Cabinet Latitude, ADELE et Act Urba, décembre 2014.

Projet collectif campus urbain – Ville de Sceaux, Sciences Po, Master stratégies territoriales et urbaines, 2011.

Etude Usages pour le campus Paris Saclay, Algoe consultants, LH2, 2010.



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME



**L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49